

Écoconception des soins

Transparence sur la composition des dispositifs médicaux

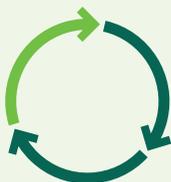
Description

Une étude complète sur la composition des dispositifs médicaux présents au sein de la maternité a été réalisée. L'attention a été portée sur deux points principaux : la présence de phtalates, notamment le DEHP ainsi que la méthode de stérilisation et le taux résiduel d'oxyde d'éthylène le cas échéant.

Or la réglementation encadre désormais ces substances :

- La concentration de DEHP dans les tubulures des services de pédiatrie, de néonatalogie et de maternité doit être inférieure à 0,1% en masse/masse de matière plastifiée
- Le taux résiduel d'oxyde d'éthylène doit être indiqué et inférieur à 4000 µg/DM/24h

Près de 300 références ont été étudiées au regard de ces critères.



Résultats

Mise en évidence d'un manque de transparence sur certains dispositifs médicaux.

- Intégration dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières du Groupement de commande sur les dispositifs médicaux.
- Présentation d'un poster au congrès Europharmat fin 2019 et définition d'une nouvelle fiche de poste.

Conseils

Respecter les nouvelles dispositions particulières du CCTP.

Doivent être mentionnés :

- Matériaux dans la composition du produit
- Présence éventuelle de latex, phtalates et bisphénols
- Taux résiduel d'oxyde d'éthylène (Norme NF en ISO 10993-7)
- Concentration m/m en DEHP (arrêté du 13 avril 2017)

Niveau
de difficulté
✓✓✓

Coût
financier
€€€